

Flash Info Presse

Incendies dans le Sud de la France : AGRICA réactive son dispositif d'aide d'urgence



Paris, le 11 août 2025 - **AGRICA réactive son aide financière d'urgence AGRICA Solidaire au bénéfice de ses ressortissants touchés par les incendies dans le sud de la France.**

Face aux violents incendies qui ravagent actuellement plusieurs départements du sud de la France, le Groupe AGRICA a décidé de réactiver son dispositif exceptionnel de soutien aux personnes sinistrées. Ces feux dévastateurs ont provoqué des destructions matérielles et professionnelles majeures et contraint de nombreuses familles à quitter précipitamment leur domicile, les plaçant dans des situations de grande détresse. Conscient de l'urgence et de la nécessité d'agir rapidement, le Groupe met donc à leur disposition une aide financière directe via son **dispositif d'urgence AGRICA Solidaire**.

- **Qui est concerné par l'aide d'urgence AGRICA Solidaire ?**

Tous les salariés ou retraités ressortissants d'une des institutions du Groupe Agricola ayant subi des dommages à la suite des incendies récents peuvent solliciter l'aide d'urgence.

- **Quel est le montant de l'aide accordée ?**

Le montant peut atteindre 3 000 € selon que le demandeur relève d'une des institutions de prévoyance du Groupe, de son institution de retraite complémentaire, ou des deux.

- **Comment solliciter l'aide et en bénéficier ?**

Le demandeur bénéficie d'une procédure rapide et simplifiée : il doit envoyer sa demande par mail à agricasolidaire@groupagric.com en indiquant son Nom, prénom, numéro de sécurité sociale et joindre :

- une déclaration de sinistre à son assureur,
- une attestation sur l'honneur de perte de ses biens de 1^{ère} nécessité,

- un RIB.

L'aide n'est pas soumise à conditions de ressources.

Le numéro de la ligne action sociale du Groupe AGRICA est également à la disposition des ressortissants touchés :

0 800 944 333 Service & appel gratuits

(du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Pour rappel, AGRICA Solidaire, aide créée en 2020 pour faire face aux situations difficiles engendrées par la Covid-19, la tempête Alex dans le Sud-Est, et les crues hors-normes dans les Hauts-de France, a fait la preuve de son efficacité : la procédure, rapide et simplifiée. Elle a permis à plus de 1 500 personnes de bénéficier d'une aide financière.

À propos d'AGRICA - www.groupagricar.com

Groupe de protection sociale paritaire, AGRICA accompagne les entreprises et les salariés du secteur agricole et alimentaire en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de complémentaire santé et d'action sociale. Il agit aux côtés de ceux qu'il protège pour proposer des solutions adaptées aux réalités du secteur, de prévention et de sécurisation des parcours de vie. Avec 700 000 retraités et 1,6 million de cotisants répartis dans plus de 196 000 entreprises, AGRICA construit, avec et pour ses clients, une protection sociale engagée, durable et responsable.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron

Tél : 01.71.21.53.07 / 06.61.28.92.36
communication@groupagricar.com